



champagne au mont d'or

Mairie de Champagne au Mont d'Or
Pôle Enfance Jeunesse

Adresse Postale : 10, rue de la mairie
69542 Champagne au Mont d'Or Cedex

Adresse du bureau : 123, avenue de Lanessan
69410 Champagne au Mont d'Or

Tél : 04.72.52.29.73 / Fax : 04.72.52.06.18
Mail : enfance-jeunesse@mairie-champagne-mont-dor.fr

DOSSIER D'INSCRIPTION AUX ACTIVITES EXTRASCOLAIRES MUNICIPALES



L'ESPACE JEUNES

ANNEE SCOLAIRE 2019-2020

Dossier complet à déposer au service enfance jeunesse, à la
mairie ou à envoyer par courrier

A LIRE ATTENTIVEMENT ET A CONSERVER

Pour toute participation à une activité proposée par l'Espace Jeunes de la commune de Champagne au Mont d'Or (adhésion mercredis, soirées, samedis après-midi, vacances scolaires), **l'inscription est obligatoire**.

Cette démarche d'inscription est fortement conseillée pour l'ensemble des familles, notamment en cas de besoin imprévu.

L'inscription de votre enfant se fait en 5 étapes :

- 1.** Remplir la fiche famille : responsables légaux, composition du foyer, personnes autorisées à venir chercher les enfants, tarification, autorisations
ATTENTION, ne remplir qu'une fiche famille par foyer

- 2.** Compléter la fiche d'inscription enfant : renseignements importants concernant l'enfant.
Remplir 1 fiche par enfant

Pour les Mercredis de l'année scolaire :

Cocher sur la fiche enfant, la ou les cases en fonction du Trimestre désiré.

Si vous ne souhaitez pas inscrire votre jeune sur ce temps, cochez les cases « NON ».

En cas d'absence sur ce temps, l'inscription étant au trimestre, aucun remboursement n'est possible. Merci tout de même de prévenir le Service enfance Jeunesse ou le directeur de l'absence de votre jeune.

Pour les Vacances scolaires, les Vendredis soirs et les Samedis :

Ce dossier permettra par la suite d'inscrire votre jeune via le portail famille de la mairie.

En cas d'annulation ou d'ajout de votre enfant à l'un des temps d'accueil, il vous sera demandé de prévenir le service enfance-jeunesse par mail ou via le portail famille au plus tard le jeudi 17h pour l'ensemble de la semaine suivante (sauf maladie).

- 3.** Compléter et signer la demande de prélèvement automatique, si vous souhaitez adhérer à ce moyen de paiement pour vos factures (adhésion mercredis, soirées et samedis après-midis, vacances scolaires).
ATTENTION, inutile de le remplir de nouveau si vous êtes déjà adhérent de ce service.

- 4.** Prendre connaissance des documents complémentaires à fournir pour que mon dossier soit complet.

Attention, tout dossier non complet ne sera pas traité et vous sera retourné.

- 5.** Vérifier que le dossier soit rempli, signé et complet et le retourner au service enfance-jeunesse.

Numéros utiles (en cas de problème) :

- Antony HERNANDEZ, Espace Jeunes : 06.09.53.65.38

Nous vous invitons à entrer ce contact dans votre téléphone portable afin de l'identifier rapidement en cas d'appel.

FICHE FAMILLE

(une fiche par foyer)

LES RESPONSABLES

➤ NOM : Prénom :

Situation familiale : Lien avec l'enfant :

Adresse :

Tél : Port : Tél prof. :

Merci de renseigner des numéros de téléphone où vous êtes joignables durant la journée.

Mail : Profession :

➤ NOM : Prénom :

Situation familiale : Lien avec l'enfant :

Adresse :

Tél : Port : Tél prof. :

Merci de renseigner des numéros de téléphone où vous êtes joignables durant la journée.

Mail : Profession :

LES ENFANTS RATTACHES AU FOYER

➤ Enfant 1 : Enfant 2 :

➤ Enfant 3 : Enfant 4 :

PERSONNES A PREVENIR EN CAS D'URGENCE /AUTORISEES A RECUPERER L'ENFANT

	NOM Prénom	Lien avec l'enfant	Téléphone	A prévenir en cas d'urgence	Autorisé à venir chercher l'enfant
1				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Pour une personne qui serait amenée à venir chercher un enfant ponctuellement, le service enfance jeunesse devra être informé à l'avance par mail.

TARIFICATION

Les tarifs de certaines prestations proposées par la commune sont calculés en fonction du quotient familial fourni par la Caisse d'Allocation Familiale. Les tarifs sont soumis chaque année au vote du Conseil Municipal et sont consultables sur le site internet de la mairie ou dans le guide enfance jeunesse.

- Je ne souhaite pas communiquer mon numéro d'allocataire CAF ou mon dernier avis d'imposition et j'accepte que le tarif maximum me soit appliqué pour l'ensemble des prestations.
- Je souhaite que le tarif appliqué pour chaque prestation soit fonction de mes ressources. J'appartiens au régime allocataire de la CAF, je renseigne **mon numéro d'allocataire CAF** : et j'autorise la mairie de Champagne au Mont d'Or à consulter mon quotient familial sur le site AFAS.

Si je n'appartiens pas à ce régime allocataire (MSA par exemple), je fournis mon dernier avis d'imposition ou l'attestation de quotient de ma caisse d'allocation.

AUTORISATIONS

Je soussigné(e) (Nom Prénom) responsable légal(e) de(s) l'enfant(s) déclare exact tous les renseignements et informations remplis précédemment et je m'engage à prévenir le Pôle enfance jeunesse, en cas de changements de coordonnées.

J'autorise les prises de vues et l'utilisation des images de mon enfant par la commune de Champagne au Mont d'Or, dans le cadre des publications municipales.

- Oui Non

Je prends connaissance que le responsable de l'activité prendra les mesures nécessaires en cas d'urgence médicale pour mon enfant.

Conformément à la loi Informatique et liberté, je dispose d'un droit d'accès et de rectification des informations transmises. Pour exercer ce droit, je peux en faire la demande écrite auprès de la mairie de Champagne au Mont d'Or.

Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les règlements intérieurs en vigueur de chaque activité municipale. Ces derniers sont consultables sur le site internet de la mairie.

RAPPELS IMPORTANTS DES REGLEMENTS INTERIEURS

- Toutes modifications d'inscriptions est à effectuer par mail ou via le portail famille avant le jeudi 17h pour l'ensemble de la semaine suivante, ou avant la date butoir mentionnée sur le tract pour les périodes de vacances scolaires.
- En cas d'absence pour maladie, un certificat médical doit être fourni au plus tard 48h après la visite chez le médecin pour prétendre à un report de frais.
- Des pénalités de retard pourront être appliquées en cas de non-respect des horaires d'accueil.

A, le

« Lu et approuvé », Signature(s)

FICHE D'INSCRIPTION ENFANT 1

(une fiche par enfant)

NOM de l'enfant Prénom : Sexe : M F

Date de naissance : Age : N° téléphone ado :

Classe à la rentrée 2019 : Collège / Lycée :

➤ L'enfant fait l'objet d'une garde alternée : Non Oui (*si oui, fournir le jugement de garde*)

➤ Régime alimentaire : Non Oui , lequel : sans viande sans porc

➤ Un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) a-t-il été mis en place avec le médecin scolaire :
Oui Non

Motif du PAI :

Si oui, ce document est à transmettre impérativement au service enfance jeunesse.

**En cas d'allergie alimentaire, la famille devra fournir le repas de son enfant
et s'acquitter du tarif spécifique PAI**

➤ Porte-t-il des lunettes, lentilles, prothèses auditives, etc... : Oui Non

Si Oui, précisez

➤ A-t-il des problèmes de santé particuliers : Oui Non

Si Oui, précisez

J'autorise mon enfant à rentrer seul depuis :

- Espace Jeunes (Centre Albert Schweitzer) : OUI NON
- Ecole Dominique Vincent : OUI NON
- Espace de Loisirs du Coulouvrier : OUI NON

INSCRIPTIONS POUR LES MERCREDIS DE L'ANNEE SCOLAIRE 2019-2020 :

- Trimestre 1 (septembre à décembre) OUI NON
- Trimestre 2 (janvier à mars) OUI NON
- Trimestre 3 (avril à juin) OUI NON

SIGNATURES DES RESPONSABLES :

FICHE D'INSCRIPTION ENFANT 2

(une fiche par enfant)

NOM de l'enfant Prénom : Sexe : M F

Date de naissance : Age : N° téléphone ado :

Classe à la rentrée 2019 : Collège / Lycée :

- L'enfant fait l'objet d'une garde alternée : Non Oui (*si oui, fournir le jugement de garde*)
- Régime alimentaire : Non Oui , lequel : sans viande sans porc
- Un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) a-t-il été mis en place avec le médecin scolaire :
Oui Non

Motif du PAI :

Si oui, ce document est à transmettre impérativement au service enfance jeunesse.

**En cas d'allergie alimentaire, la famille devra fournir le repas de son enfant
et s'acquitter du tarif spécifique PAI**

- Porte-t-il des lunettes, lentilles, prothèses auditives, etc... : Oui Non

Si Oui, précisez

- A-t-il des problèmes de santé particuliers : Oui Non

Si Oui, précisez

J'autorise mon enfant à rentrer seul depuis :

- Espace Jeunes (Centre Albert Schweitzer) : OUI NON
- Ecole Dominique Vincent : OUI NON
- Espace de Loisirs du Coulouvrier : OUI NON

INSCRIPTIONS POUR LES MERCREDIS DE L'ANNEE SCOLAIRE 2019-2020 :

- Trimestre 1 (septembre à décembre) OUI NON
- Trimestre 2 (janvier à mars) OUI NON
- Trimestre 3 (avril à juin) OUI NON

SIGNATURES DES RESPONSABLES :

REGLEMENT FINANCIER ET CONTRAT DE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE

Entre.....demeurant.....

Et la commune de Champagne au Mont d'Or, représentée par le Maire en exercice.

il est convenu ce qui suit :

1 – Dispositions générales

Le prélèvement automatique s'applique aux activités suivantes :

- | | |
|---|--|
| - accueil périscolaire (étude/garderie/récréatif) | - activités socio-culturelles |
| - restauration scolaire | - ALSH des mercredis et des vacances scolaires |

La souscription au prélèvement se fait pour l'ensemble de ces activités et pour tous les membres de la famille.

Le souscripteur s'engage à fournir l'autorisation de prélèvement ci-jointe dûment complétée ainsi qu'un relevé d'identité bancaire ou postal.

2 – Avis d'échéance

Le redevable optant pour le prélèvement automatique recevra 1 avis d'échéance à chaque début de mois indiquant le montant prélevé. Ce montant sera prélevé entre le 18 et le 20 de chaque mois.

3 – Montant du prélèvement

Le montant du prélèvement est celui mentionné sur la facture reçue en début de mois.

4 – Changement de compte bancaire

Le redevable qui change de numéro de compte bancaire, d'agence, de banque ou de banque postale, doit se procurer un nouvel imprimé de demande et d'autorisation de prélèvement auprès du Service Enfance-Jeunesse. Il conviendra de le remplir et de le retourner accompagné du nouveau relevé d'identité bancaire ou postal à l'adresse de la mairie de Champagne au Mont d'Or, au Service Enfance-Jeunesse.

Si l'envoi a lieu avant le 10 du mois, le prélèvement aura lieu sur le nouveau compte dès le mois suivant.

Dans le cas contraire, la modification interviendra un mois plus tard.

5 – Changement d'adresse

Le redevable qui change d'adresse doit avertir sans délai le service Enfance-Jeunesse de la mairie de Champagne au Mont d'Or.

6 – Renouvellement du contrat de prélèvement automatique

Sauf avis contraire du redevable, le contrat de prélèvement est automatiquement reconduit l'année suivante ; le redevable établit une nouvelle demande uniquement lorsqu'il avait dénoncé son contrat et qu'il souhaite à nouveau le prélèvement pour l'année suivante.

7 - Echéances impayées

Si un prélèvement ne peut être effectué sur le compte du redevable, **il ne sera pas automatiquement représenté.**

Les frais de rejet sont à la charge du redevable.

L'échéance impayée augmentée des frais de rejet est à régulariser auprès de : Trésorerie de Tassin la demi lune.

8 – Fin de contrat

Il sera mis fin automatiquement au contrat de prélèvement après 3 rejets consécutifs de prélèvement pour le même usager. Il lui appartiendra de renouveler son contrat l'année suivante s'il le désire.

Le redevable qui souhaite mettre fin au contrat informe le Maire de la commune de Champagne au Mont d'Or par lettre simple.

9 – Renseignements, réclamations, difficultés de paiement, recours

Tout renseignement concernant le décompte de la facture est à adresser au Service Enfance-Jeunesse de la commune de Champagne au Mont d'Or.

Toute contestation amiable est à adresser au Service enfance-Jeunesse de la Commune de Champagne au Mont d'Or, la contestation amiable ne suspend pas le délai de saisie du juge judiciaire.

En vertu de l'article L 1617.5 du code général des collectivités territoriales, le redevable peut, dans un délai de deux mois suivant réception de la facture, contester la somme en saisissant directement

- le Tribunal d'Instance si le montant de la créance est inférieur ou égal au seuil fixé par l'article R 321.1 du code de l'organisation judiciaire
- le Tribunal de Grande Instance au-delà de ce seuil (actuellement fixé à 7 600 €).

Date :

La Commune de Champagne au Mont d'Or
Représentée par le Maire en exercice

Le redevable
Signature (précédée de la mention « Lu et approuvé ») :

DEMANDE DE PRELEVEMENT

La présente demande est valable jusqu'à annulation de ma part à notifier en temps voulu au créancier

NOM, PRENOM ET ADRESSE DU DEBITEUR

DESIGNATION DE L' Etablissement TENEUR DU COMPTE A DEBITER

COMPTES A DEBITER		N° du compte	Clé RIB
Etablissement	CODES Guichet		

NOM ET ADRESSE DU CREANCIER
Mairie de Champagne au Mont d'Or 10, Rue de la Mairie
69410 Champagne au Mont d'Or

DATE :

SIGNATURE :

Les informations contenues dans la présente demande ne seront utilisées que pour les nécessités de la gestion et pourront donner lieu à exercice du droit individuel d'accès du créancier ci-dessus, dans les conditions prévues par la délibération n°80 du 1/4/89 de la Commission Nationale Informatique et Libertés.

AUTORISATION DE PRELEVEMENT

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec le créancier.

N° NATIONAL D'EMETTEUR
593394

NOM, PRENOM ET ADRESSE DU DEBITEUR

NOM ET ADRESSE DU CREANCIER
Mairie de Champagne au Mont d'Or 10, Rue de la Mairie
69410 Champagne au Mont d'Or

COMPTES A DEBITER		N° du compte	Clé RIB
Etablissement	CODES Guichet		

NOM ET ADRESSE DE VOTRE BANQUE OU CCP OU SE FERONT LES PRELEVEMENTS
Nom :
N° :Rue.....
Code Postal :
Ville :

DATE :

SIGNATURE :

Prière de renvoyer les deux parties de cet imprimé au créancier, sans les séparer en y joignant obligatoirement un relevé d'identité bancaire (RIB), postal (RIP) ou de caisse d'épargne (RICE)

PIECES A FOURNIR

- Dossier complet signé avec:
 - fiche famille (1 par foyer)
 - fiche d'inscription enfant (1 par enfant)
 - demande de prélèvement automatique recto verso (*si vous optez pour ce mode de règlement*)
 - RIB pour mise en place prélèvement automatique
- Justificatif de domicile
- Photocopies des pages de vaccinations dans le carnet de santé
- Attestation d'assurance responsabilité civile et individuelle accident pour l'année scolaire 2019-2020
(*si ce document ne vous a pas encore été transmis par votre assurance merci de le stipuler en retournant votre dossier et de nous le fournir au plus tard mi-septembre 2019*)
- Règlement intérieur de l'Espace Jeunes signé par la famille et le jeune

Pour le calcul des tarifs :

- Avis de paiement CAF ou autre organisme datant de moins de 3 mois précisant le numéro d'allocataire
- Dernier avis d'imposition

RETOUR DU DOSSIER

Avant l'envoi du dossier, vérifier qu'il soit COMPLET et que l'ensemble des rubriques est complété.

► **le dossier est COMPLET** : vous recevez un accusé de réception de la part du service enfance-jeunesse vous stipulant que le dossier d'inscription de votre enfant pourra être traité.

► **le dossier est INCOMPLET** : vous recevez une alerte « Pièces manquantes ». Si, dans les 15 jours, les pièces ne sont retournées au service enfance, le dossier ne sera pas traité.

ACCUSE DE RECEPTION

Un mail vous sera envoyé avant fin juillet pour vous informer de la prise en compte de votre dossier.

L'inscription peut s'effectuer :

- en envoyant le dossier complété et signé ainsi que les pièces justificatives demandées par mail à l'adresse enfance-jeunesse@mairie-champagne-mont-dor.fr
- en envoyant le dossier par voie postale à l'adresse suivante :

Mairie, Service Enfance Jeunesse
10, Rue de la Mairie
69410 Champagne au Mont d'Or
- en déposant le dossier directement au service enfance-jeunesse (Centre Technique Municipal 123, Avenue de Lanessan) soit dans la boîte aux lettres du service, soit aux horaires d'ouverture :

Les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et le mercredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30

FICHE NAVETTE DOSSIER

Cadre réservé à l'administration

Réception dossier : Date : Heure :

► Dossier complet Date d'envoi de l'accusé réception :

► Dossier incomplet Date d'envoi « alerte pièces manquantes » :

Pièces manquantes

- fiche famille
- autorisations signées
- fiche inscription enfant
- demande de prélèvement automatique recto verso
- Justificatif de domicile
- Photocopies des pages de vaccinations dans le carnet de santé
- Attestation d'assurance responsabilité civile et individuelle accident pour l'année scolaire 2019-2020
- RIB
- Avis de paiement CAF ou autre organisme datant de moins de 3 mois précisant le numéro d'allocataire
- Dernier avis d'imposition
- Règlement intérieur de l'Espace Jeunes signé par la famille et le jeune

- **Retour pièces manquantes**

Traité le.....

- **Dossier complet** Date envoi accusé de réception

Remarques



Chers parents,

Le service communication de la mairie souhaite pouvoir vous informer par mail des animations proposées aux enfants sur la commune. Dans cette optique, nous vous proposons de compléter l'autorisation ci-dessous afin de recevoir ces informations.

Je soussigné(e) autorise la mairie à

utiliser l'adresse mail afin de me

faire parvenir les informations concernant la saison culturelle et les animations

municipales destinées aux enfants.

Année de naissance de mes enfants :

Signature :



REGLEMENT INTERIEUR DE L'ESPACE JEUNES

1. ACCUEIL

A. PERIODE SCOLAIRE

L'accueil de loisirs sans hébergement reçoit les jeunes à partir de leur entrée en 6^e jusqu'à 17 ans, les mercredis après-midi, pendant la période scolaire, de 14 h à 18 h à l'Espace Jeunes au centre Albert Schweitzer. Les jeunes doivent arriver au plus tard à 14 h 30 lors des accueils classiques ou à l'horaire défini lors de sorties. L'espace jeunes peut être ouvert en périscolaire les soirs de semaine ainsi que le samedi, en fonction du planning pré-établi.

B. VACANCES SCOLAIRES

L'accueil de loisirs sans hébergement reçoit des jeunes de 11 à 17 ans (à partir de leur entrée en 6^e ou en cas de redoublement du CM2) pendant les vacances scolaires de Toussaint, Noël, Hiver, Printemps et Eté de 8 h à 18 h à l'Espace Jeunes au centre Albert Schweitzer. Les jeunes doivent arriver au plus tard à 10 h lors des accueils classiques ou à l'horaire défini lors de sorties.

C. SEJOURS ET CAMPS

Des séjours courts « camps » (avec 1 à 3 nuits) ou séjours de vacances (avec plus de 3 nuits) seront proposés durant certaines périodes de vacances. Les séjours sont prioritairement réservés aux enfants champenois.

2. RESPONSABILITE

Pendant le temps de l'accueil de loisirs, les jeunes sont sous la responsabilité du personnel municipal, lui-même placé sous l'autorité du Maire.

Le personnel municipal n'est pas responsable d'un jeune inscrit sur le listing de présence prévisionnel tant que ce dernier n'est pas arrivé sur la structure.

Lors de chaque accueil, l'équipe pédagogique effectuera le pointage des présences.

Une fiche de renseignements détenue par le Pôle Enfance Jeunesse est remplie par les familles fréquentant l'accueil de loisirs. La fiche contient les informations suivantes :

- Les coordonnées des parents,
- L'autorisation d'hospitalisation en cas d'urgence,
- Le certificat d'assurance couvrant le jeune pour tous les risques (assurances responsabilité civile à fournir),
- Les éventuelles particularités médicales du jeune,
- L'autorisation permettant au jeune de rejoindre son domicile seul,
- L'autorisation de diffusion d'images du jeune.

Il appartient aux familles d'informer le Pôle Enfance Jeunesse de toute modification de cette fiche, le cas échéant.

➤ En cas d'accident :

▪ **En cas de problème mineur :** une pharmacie est à la disposition des animateurs pour les petits soins. Un registre de soins est tenu systématiquement.

▪ **En cas de problème plus grave :** les services d'urgence seront contactés (médecin de garde, pompier, etc.). Le Pôle Enfance Jeunesse préviendra les parents ou toute autre personne responsable de l'enfant dans les plus brefs délais.

3. MODALITES DE FONCTIONNEMENT

A. INSCRIPTIONS

Pour toute inscription, un dossier famille devra être rempli et déposé au Pôle Enfance Jeunesse. Il devra être complet au moment de l'inscription.

- Activités périscolaires : une adhésion annuelle obligatoire donnera accès à l'Espace Jeunes pour les mercredis, vendredis et samedis.
- Vacances scolaires : Inscription obligatoire à la journée. Les périodes d'inscription seront communiquées avant chaque période de vacances scolaires.
- Séjours et Camps : Chaque jeune pourra s'inscrire, soit à un séjour, soit à un camp proposé au cours d'une même période. Au-delà de cette inscription, il sera automatiquement inscrit en liste d'attente sur les autres camps souhaités. Il pourra bénéficier de cette inscription uniquement s'il reste des places disponibles au terme de la période d'inscription.

B. TARIFS

- L'adhésion à l'Espace Jeunes, ainsi que les tarifs des journées durant les vacances scolaires sont fixés par décision du Maire. Une participation financière supplémentaire sera demandée pour certaines sorties ainsi que pour les vendredis soirs et samedis.
- Le coût des repas pris durant les vacances scolaires s'ajoute au montant du tarif journalier. Ils sont fixés par délibération du conseil municipal ou par décision du Maire. Le tarif du repas de midi est identique à celui appliqué au restaurant scolaire du groupe scolaire Dominique Vincent.

Pour les jeunes accueillis à l'Espace Jeunes, les parents pourront fournir le repas sous la forme d'un pique-nique, dans un emballage adapté, de type glacière, permettant de conserver le froid. Une participation financière sera demandée et ajoutée au montant du tarif journalier, d'un montant équivalent au tarif PAI (appliqué au restaurant scolaire) afin de participer aux frais de fonctionnement et d'encadrement.

Le goûter est fourni pour tous les jeunes.

C. REGLEMENT

- L'Adhésion (mercredi, vendredi, samedi) : L'adhésion pourra être réglée par trimestre ou pour l'année. Le règlement pourra se faire par chèque bancaire ou postal à l'ordre de « CLSH Champagne », en espèces, par carte bancaire via le portail famille, en chèques vacances ou par prélèvement automatique pour les familles ayant fait le choix de ce mode de règlement. En cas de rejet de prélèvement ou de chèque, les frais seront répercutés sur la prochaine facture.
- Vacances scolaires : La facture sera envoyée aux parents le mois suivant la période de vacances et devra être réglée auprès du Pôle Enfance Jeunesse par chèque à l'ordre de « CLSH Champagne », espèces, par carte bancaire via le portail famille, en chèques vacances ou par prélèvement automatique pour les familles ayant fait le choix de ce mode de règlement. En cas de rejet de prélèvement ou de chèque, les frais seront répercutés sur la prochaine facture.
- Séjours et Camps : Un acompte de 20% du prix du séjour sera demandé au moment de l'inscription. Celui-ci ne pourra pas être remboursé, quel que soit le motif de la désinscription.

D. ABSENCES

- Les Mercredis : la participation financière pour les mercredis étant établie au trimestre, aucun remboursement ne sera effectué en cas d'absence.

- Les Activités du vendredi et samedi : pour prétendre à un report de frais, toute absence devra être signalée par écrit avant le jeudi 17h de la semaine d'avant ou être justifiée par un certificat médical transmis au Pôle enfance jeunesse au plus tard 48 h après la visite chez le médecin.
- Les Vacances scolaires : pour prétendre à un report de frais, toute absence devra être signalée par écrit avant la date butoir mentionnée pour la période concernée, ou être justifiée par un certificat médical transmis au Pôle enfance jeunesse au plus tard 48 h après la visite chez le médecin.

4. REGLES DE VIE

Sur les lieux, le jeune est acteur de la vie de la structure :

- Il est force de propositions pour la création de projets avec l'animateur : *Animations communales, sorties, camps, soirées jeunes, jeux...*
- Il est responsable de la vie en groupe au sein de cet espace :
 - *le bien être des autres personnes se trouvant sur les lieux*
 - *acteur de l'ambiance du lieu*
- Il doit respecter le matériel présent sur le site et en prendre soin
- Il doit respecter la propreté des lieux
- Il doit respecter les horaires d'arrivées : 14h30 maximum le Mercredis, 10h00 pendant les Vacances Scolaires.
- Il doit respecter les autres jeunes et les animateurs
- L'utilisation du téléphone portable doit se faire de manière raisonnée. Tout usage abusif fera l'objet d'une sanction.

L'équipe pédagogique se tient à la disposition des jeunes pour créer et développer en commun des projets, elle veille au bon fonctionnement de l'Espace Jeunes et reste à l'écoute des jeunes à tout moment.

Il est strictement interdit de fumer ou de consommer de l'alcool, stupéfiants ou autres substances illicites au sein de la structure.

Il est strictement interdit d'utiliser des objets dangereux (couteaux, armes blanches ou tout autre objet potentiellement dangereux) au sein de l'espace jeunes.

En cas de perte, de vol ou de détérioration d'objets appartenant au jeune, la Mairie de Champagne au Mont d'Or décline toute responsabilité.

5. SANCTIONS / DISCIPLINE

Le jeune doit respecter les locaux et le matériel dont il profite. Toute dégradation fera l'objet d'une facturation aux familles.

En cas d'indiscipline, écart de langage, insolence ou mauvaise attitude évidente, la commune se réserve le droit d'user de sanctions : avertissement écrit, renvoi temporaire et renvoi définitif si le jeune persiste négativement.

Les mesures de renvoi sont signifiées aux familles par courrier recommandé avec accusé de réception.

Le présent règlement est daté et signé par le jeune et son responsable légal en deux exemplaires. Un exemplaire leur est remis à l'inscription, l'autre est conservé dans le dossier famille.

Nom et signature du représentant légal*

Nom, prénom et signature du jeune*

*(précédée de la mention « Lu et Approuvé »)